



Association des gestionnaires de famille

Rapport d'activité 2016

En 2016, une orientation sur le « Care »

La gestion d'Hestia Care est assurée par un comité directeur, qui gère l'association, selon la méthode de direction par objectif. Un serveur hébergé fait office de bureau virtuel, permettant de travailler à distance depuis n'importe où, et de réduire les frais de fonctionnement.

Le comité a fait appel à des experts dans les domaines suivants :

Social - questions familiales - gestion, management, comptabilité - formation - informatique - juridique

Nos prestations

L'assistance administrative à domicile AAD

Hestia Care propose cet accompagnement social dans la gestion des tâches administratives et financières courantes depuis 2008. En général, une intervention par mois suffit pour assurer ce suivi. Cette activité est principalement réalisée **en partenariat avec Pro Senectute et le CIR** (Centre d'information et de réadaptation pour personnes aveugles ou malvoyantes). Les mandats transmis par nos partenaires sont en augmentation cette année.

Hestia Care réalise également ces prestations sociales en son nom propre. Nous répondons aux besoins exprimés par les services sociaux, principalement le **service social de l'Imad**, qui nous transmet depuis 6 ans la grande majorité des demandes.

La fondation « Appui aux aînés » (rattachée à la fondation Hans Wilsdorf), qui prodigue aide financière et soutien administratif aux personnes démunies, nous a proposé en mars 2016, la possibilité de collaborer sur des projets avec Hestia Care. Cette fondation a financé en 2016 une assistance administrative pour une usagée de l'aide sociale d'Hestia Care.

En 2016, nous avons :

Mis en place une procédure pour traiter les nouvelles demandes d'assistance administrative :

Lors de demandes faites par téléphone, nous avons mis en place un filtre pour évaluer la situation en amont, et savoir si nous pouvons répondre à ces besoins dans le cadre de nos compétences et du cahier des charges.

Dans le cas de situations, trop complexes ou hors de notre champ d'intervention, nous faisons appel à une association gérée par Mme Bariatti.

Contacté un secteur de l'Imad :

Nous avons eu une opportunité de nous faire connaître auprès l'Imad dans le secteur de Veyrier. Les collaborateurs de l'équipe peuvent proposer de faire venir des associations pouvant travailler en collaboration avec eux. Nous le faisons déjà dans l'aide administrative, mais il serait bon de faire connaître nos compétences et l'étendue de nos prestations d'aide individualisée auprès de tous leurs secteurs.

L'accompagnement et l'aide individualisés à domicile - AAID

Il s'agit d'un accompagnement à la carte, répondant au plus près, aux besoins des personnes, stimulant l'autonomie, la créativité, la mobilité et le lien social, entre autres,...

Cette aide s'est adressée en 2016 à des personnes souffrant de troubles Alzheimer, de maladies invalidantes, de malvoyance, ... Notre approche implique une écoute active, de se mettre à la portée de la personne aidée, d'inciter sans imposer... Les mêmes intervenantes se rendent à domicile, elles sont un soutien pour le proche aidant et contribuent à aider la personne à rester chez elle.

En 2016, il y a une augmentation des demandes, transmises par les services sociaux, qui ne peuvent répondre ponctuellement à des demandes d'accompagnement spécifique : Pro Senectute, CIR, Pro Infirmitas, Soutien aux Aînés, centre médical Cité Générations, médecins... Nous collaborons avec ces organismes dans le cadre d'une prise en charge globale des personnes.

Demandes d'allocation d'impôt AVS

Pro Senectute nous mandate pour remplir ces demandes depuis juin 2011. Il s'agit d'évaluer le besoin d'aide pour certaines tâches de la vie quotidienne et de rédiger un rapport précis. En octobre 2016, nous avons eu une rencontre entre les responsables de l'OCAS, la direction de de Pro Senectute, et la direction d'Hestia Care. La méthodologie pour le remplissage des questionnaires a été abordée, afin qu'un avis puisse être donné par l'Ocas à la réception du dossier. Certains changements de critères concernant le remplissage des demandes nous ont été communiqués. Hestia Care s'est exprimée sur l'importance de la relation au client, lors de cette intervention à domicile, qui doit se dérouler dans un climat de confiance, étant donné que l'on entre dans l'intimité des personnes. Ces rendez-vous à domicile sont l'occasion de rencontres et d'échanges avec des personnes en difficultés. A l'écoute de leurs besoins, nous les renseignons sur les organismes pouvant leur être utiles.

Rédition des dépliants d'information sur nos prestations

Adaptation du logo et des dépliants avec le nouveau nom de l'association : « Hestia Care ». Nous avons utilisé des termes mieux ciblés reflétant notre philosophie d'intervention « le Care », le prendre soin...

Nous les avons diffusés aux organismes suivants : CIR (Centre d'information et de réadaptation pour aveugles et malvoyants), Pro Senectute, service social de l'Imad, Avivo, Appui aux aînées, Cité Senior, Pro mente sana, Carte blanche, Club en fauteuil roulant, Clafg (Centre de liaison des associations féminines genevoises), CAD, permanences médicales, médecins, Centre social mairie de Meyrin. Il y a eu également des demandes de privés par téléphone qui ont eu connaissance de nos prestations via Internet et Pro Senectute.

Statistiques

Quelques chiffres sur nos prestations :

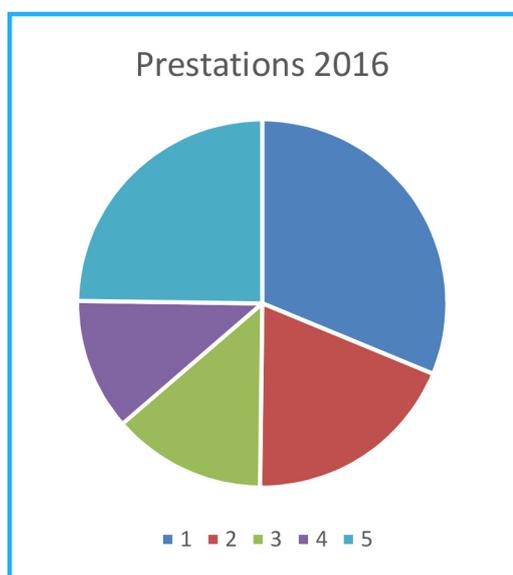
1) Heures d'intervention AAD (Assistance administrative à domicile)
en 2016 ⇒ **1'123 heures**. (1'000 en 2015). Soit 476 interventions pour 39 personnes suivies.
Client : Pro Senectute.

2) Heures d'intervention AAD (Assistance administrative à domicile)
en 2016 ⇒ **680 heures**. (627 en 2015). Soit 275 interventions pour 22 personnes suivies
Client : CIR (Centre d'information et de réadaptation pour aveugles et malvoyants)

3) Heures d'intervention API (Remplissage de demandes d'allocation d'impotence AVS),
en 2016 ⇒ **483 heures** (484 en 2015)
Ce qui représente 175 interventions
Client : Pro Senectute.

4) Heures d'intervention AAD (Assistance administrative à domicile)
en 2016 ⇒ **416 heures**. (280 en 2015). Soit 140 interventions pour 14 personnes suivies
Clients : transmis par l'Imad.

5) Heures d'intervention AAID (Accompagnement et aide individualisés à domicile)
en 2015 ⇒ **890 heures**. (752 en 2015)
Clients : demandes transmises par l'Imad, le CIR et Pro Senectute.



Nouveaux statuts

Un groupe de travail s'est penché sur l'actualisation des statuts, pour une meilleure visibilité de la mission et des activités de l'association.

Nous avons intégré le terme de « Care » dans la raison sociale de l'association et dans ses buts. La notion de « Care » signifie se soucier et prendre soin des personnes vulnérables en alliant attention, soin, responsabilité, prévenance, entraide et plus... Le « Care » représente l'ensemble des aides et soins apportés avec compétence en réponse concrète aux besoins des autres dans les économies formelles et informelles.

Nous avons également inscrit dans les buts nos activités de « Care » d'intérêt général, soit d'accompagnement social et d'aide individualisés à domicile, en collaboration avec les services sociaux.

Nous avons supprimé d'anciens buts, qui ne correspondent plus aux mandats actuels d'Hestia Care, notamment le volet formation (cours inter-entreprises pour les employés en intendance), puisqu'une Ortra de l'intendance a pris le relais.

Nous avons inséré dans les statuts les points ci-dessous :

« La renonciation à la distribution du bénéfice net en faveur de ses membres, de ses sociétaires ou des organes qui la composent »

« L'affectation irrévocable des moyens financiers à des buts d'utilité publique »

Ces modifications répondent aux conditions, pour être reconnu d'utilité publique fiscalement. Ce sera un atout pour des demandes de subvention en faveur des personnes de condition modeste, qui pourront ainsi bénéficier de l'aide sociale pour le maintien à domicile proposée par Hestia Care.

Inscription au registre du commerce

Conformément au mandat de l'assemblée générale de juin 2016. Nous avons entamé les démarches pour l'inscription au registre du commerce dès septembre 2016. Chaque membre du comité s'est rendu en personne au guichet pour faire valider sa signature et nous avons collaboré avec le juriste de l'office, afin de produire tous les documents originaux nécessaires. Il nous a été demandé de donner une définition du terme de « Care » dans nos statuts car il s'agit d'un terme anglais. Pour répondre à une autre condition légale, il a été demandé au comité d'élire une présidente et Madame Colette Martin a été élue à l'unanimité. L'inscription a été officialisée le 14 décembre 2016.

Pour rappel, l'inscription d'une association au registre du commerce est facultative. Mais elle devient toutefois obligatoire, lorsque l'association exerce une activité en la forme commerciale pour atteindre son but idéal, selon les bases légales du code civil suisse. Etant donné qu'Hestia Care développe des prestations d'aide sociale à domicile dans le cadre de sa mission, cette démarche était devenue nécessaire

Projets de formations

Formation sur le Care

Le comité a pour objectif d'approfondir cette thématique, cela renforcera le positionnement d'Hestia Care dans ses prestations d'aide à domicile. Une philosophie de travail à développer et à faire connaître, au cœur de notre mission, qui est de mettre en lumière le travail familial de « care ». Le CIR a déjà proposé de nous mettre à disposition des intervenants.

Formation d'une nouvelle volée d'assistantes administratives à domicile - AAD

Au vu de l'augmentation des demandes AAD aussi bien du côté du CIR, que de Pro Senectute, que de privés et un départ à la retraite chez Hestia Care, nous avons trouvé opportun d'organiser une nouvelle session de formation AAD. Nous avons sollicité une rencontre auprès des directions du CIR puis de Pro Senectute qui ont eu lieu en automne 2016. Nos partenaires nous ont assuré de leur soutien et de leur participation logistique et pédagogique, la formation est prévue à l'automne 2017.

Avec le CIR, nous avons évoqués les points suivants :

- ✚ le contenu des cours, nécessaire à la pratique de l'activité, comme les bases théoriques des assurances sociales et de la gestion administrative, sans oublier la relation au client qui est au centre de l'intervention. D'autres thèmes pourront être traités par la suite, lors de supervisions.
- ✚ la participation de toutes les AAD à la formation, les sujets proposés leur seront utiles. Elles animeront aussi les ateliers pratiques de gestion administrative.
- ✚ Hestia Care propose des stages pratiques chez le client avec une AAD expérimentée
- ✚ nous avons discuté du profil des candidates, qui sera plus élargi. Nous ciblerons des personnes ayant des compétences sociales, une expérience et des certifications et/ou formations continues dans le domaine. Nous serons attentives à l'expérience des pratiques sociales réelles des personnes, y compris à l'expérience informelle.
- ✚ Le CIR nous met à disposition les locaux pour la formation, ainsi que des intervenants.

Avec Pro Senectute, nous avons discuté des points suivants :

Nous avons évoqués les mêmes points qu'avec le CIR et proposé d'organiser une rencontre tripartite

- ✚ Pour M. Goldstein, l'ensemble de la formation (théorie, cours pratiques, stages pratiques et supervisions) pourrait déboucher sur une attestation reconnue par l'OFPC avec le descriptif à compléter chaque année. Le but est de capitaliser les formations et faire valoir cette attestation, lors d'une procédure de validation d'acquis.

Formation continue des assistantes administratives à domicile

La réunion d'échanges de bonnes pratiques a eu lieu le 27 avril 2016 au CIR, entre Anabella HUG (assistante sociale responsable des assistantes administratives) et les AAD d'Hestia Care.

A l'ordre du jour :

- ✚ La collaboration entre le CIR et Hestia Care, coordination entre assistant(e)s socia(les)ux du CIR et les assistantes administratives à domicile
- ✚ Les différentes prestations du CIR avec une présentation en power point sur l'accueil, les prestations sociales, les prestations de locomotion
- ✚ La réorganisation du CIR
- ✚ Le cahier des charges des AAD
- ✚ Les paiements par Internet et divers...

Questions familiales

AG de la Fefaf les 6, 7 et 8 mars 2016 à Bruxelles

(Fédération Européenne des Femmes Actives en Famille)

Hestia Care est membre de la FEFAF et représente la Suisse

11 personnes présentes, représentant 7 pays

A l'ordre du jour :

- 🇪🇺 l'élection du conseil d'administration :
présidente Marielle Tresarrieu (France), vices-présidentes Madelein Wallin (Suède) et Teresa Kapela (Pologne), trésorière Régine Peynsaert (Belgique), secrétaire générale Marielle Helleputte (Belgique)

Les pays membres de la FEFAF conviennent de travailler sur les points suivants;

- 🇪🇺 l'amélioration de la communication interne et externe de l'association
- 🇪🇺 la reconnaissance d'un droit de pension pour les mères au foyer, ainsi que pour le « care »
- 🇪🇺 Nous reconduisons notre soutien et la diffusion de « La Journée du Travail Invisible » qui aura lieu cette année le 5 avril 2016. Nous avons demandé au CLAFG de diffuser le document à toutes les associations membres

Chaque pays membre fait part de ce qui se passe dans son pays par rapport au statut des personnes actives en famille.

Monique Lafargue, représentante d'Hestia Care, a exposé les grands axes de nos activités :

-L'essor des prestations de « Care », d'utilité publique.

-Le contexte des familles en Suisse : la cherté de la vie ne laisse pas souvent le choix aux familles, les deux parents doivent travailler. Certains employeurs ont toujours de la réticence à engager des jeunes mères de famille. Selon eux, elles seront moins efficace, devront s'absenter, seront moins fiable ! Il y a un *malus maternité* qui diminue les chances de garder son emploi et de progresser dans sa carrière, alors qu'il y a un *bonus paternité*, devenir père, ça améliore le statut professionnel : « ce sont des hommes responsables, ils fondent une famille ! » Ces *bonus/malus* influencent l'embauche, le salaire et la retraite des femmes et des hommes. Il est nécessaire de changer les mentalités, de faciliter la conciliation travail/famille pour les femmes comme pour les hommes, le travail à temps partiel est un bon moyen, ainsi ils peuvent prendre soin de leur famille, cela contribue au bon équilibre intergénérationnel, comme à l'efficacité économique.

Pro Familia Suisse (qui est l'association faîtière des organisations familiales et le centre de compétence en politique familiale) dont Hestia Care est membre, souhaite ancrer la famille comme ciment de la société, et promouvoir la famille en tant qu'élément fondateur et régénérateur. En janvier 2016, son nouveau directeur nous dit que l'un des grands défis de notre temps est de mettre en place une politique de conciliation entre vie personnelle, professionnelle et familiale. Pro Familia a élaboré une Charte des Familles en 1992, elle a été remaniée en 2004 et actuellement, il y a une procédure ouverte de consultation et d'actualisation. Cette Charte des Familles définit les droits et les devoirs des familles en Suisse et détermine les droits et les devoirs de la société vis-à-vis des familles.

-Présentation du livre «Reconnaître le Care» ; les mesures de productivité et de rentabilité influencent l'activité des travailleurs professionnels du Care ; le temps de leurs interventions est minuté, et l'administratif est chronophage.

Représentation de la FEFAF à l'ONU Genève

Hestia Care a obtenu l'accréditation pour représenter la FEFAF à l'ONU de Genève pour les questions familiales, le droit de la famille et de l'enfant.

Monique Lafargue pour Hestia

Congrès organisé par Pro Familia Suisse

Le mardi 24 mai 2016 à Berne

Sur le thème : « Changements dans l'organisation du travail : Flexibilisation et Digitalisation
Quelles conséquences pour la conciliation vie professionnelle - vie familiale. »

Il y a deux siècles, la révolution industrielle a modifié le monde professionnel, la vie familiale en a été transformée, aujourd'hui les emplois automatisés et les robots intelligents font partie du monde du travail. On projette une disparition de 47% des emplois d'ici les 20 prochaines années. Parallèlement, il y a une dégradation et une précarité dans le monde du travail : contrats à durée déterminée, travail sur appel, pressions sur les horaires, cela impacte fortement le couple et la famille.

L'organisation du travail devient de plus en plus flexible, les exigences et la pression sur le personnel s'accroissent. Le travail est partout, au bureau, chez soi, dans un train. La robotisation a un coût qu'il faut rentabiliser, le franc fort est une pression supplémentaire.

Conférenciers :

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse, organisation faîtière, qui regroupe onze fédérations (150'000 membres) et qui défend leurs intérêts dans la politique et l'économie. Selon lui, le but prioritaire est de créer les conditions cadre qui garantissent aux travailleurs et travailleuses de bonnes conditions de travail, une formation professionnelle et continue solide et une sécurité sociale fiable. Il nous dit qu'en Suisse, le taux du PIB consacré à la famille est de 1,3%, c'est très peu comparé à certains pays qui ont un taux de 2.23% ! Travail Suisse se bat entre autres : pour un congé paternel digne de ce nom - de meilleures allocations familiales - des allocations pour le « care » - le droit du travail à temps partiel et à temps flexible - l'égalité salariale homme femme.

Gerhard Andrey, cofondateur de L//P, entreprise de créations de logiciels. Il y a dans cette société un esprit novateur : l'entreprise est là pour ses employés et pas inversement ! Il n'y a pas de chefs et pas de pouvoir, pas de hiérarchie. Ils ont parfois refusé certains projets qui ne les avaient pas convaincus. Les équipes se constituent d'elle-même et sont autonomes. L'entreprise appartient aux employés, il y a 35 actionnaires qui travaillent obligatoirement dans l'entreprise, s'il y a des bonus ils sont pour tous (en 2015 par exemple il y a eu 14,5 salaires). Il y a 4 semaines de congé paternité payés à 100%. Le temps partiel est encouragé, 52 % des employés travaillent à temps partiel (l'an passé 65%). Le taux d'occupation peut changer 4 fois par an. Il y a une allocation de 400 francs par enfant. Pour lui cette façon de travailler, plus flexible, est une évidence. L'entreprise a un vrai souci d'équilibre entre vie privée et professionnelle.

Monique Lafargue pour Hestia

Journée organisée par Avenir Famille

Le mardi 31 mai 2016 à Uni Mail Genève

Sur le thème : « Prise en charge extra-scolaire et extra-familiale des enfants de 4 à 18 ans ».

Le travail est le motif principal de la prise en charge, viennent ensuite les raisons éducatives. Il ne faut pas négliger que la prise en charge extra-scolaire et extra-familiale des enfants joue un rôle important d'intégration sociale.

La garde extrafamiliale et extrascolaire concerne 70% environ des enfants genevois entre 4 et 18 ans qui sont pris en charge régulièrement par une structure d'accueil parascolaire ou par d'autres personnes que leurs parents. Les services les plus utilisés sont le parascolaire et le restaurant scolaire. Les bas revenus utilisent moins ces services.

Il serait important que les besoins vitaux de l'enfant soient mieux pris en compte ; il faudrait considérer l'ensemble des temps de vie de l'enfant ; temps scolaire, temps de famille et de l'apprentissage. Le rythme du calendrier scolaire n'est pas toujours adéquat, il faudrait idéalement 7 semaines travaillées et 2 semaines de vacances. Des études ont prouvé qu'il y a une incidence positive sur l'attention de l'enfant disposant de temps parental plus important ! D'autre part, les vacances scolaires sont un vrai casse-tête pour les parents.

L'offre institutionnelle et associative est assez riche sur la place genevoise en termes d'accueil extrascolaire et extrafamilial, mais elle reste insuffisante et financièrement, elle n'est pas à la portée de tous ; il manque aussi un répertoire central pour trouver les informations.

L'offre nettement insuffisante de prise en charge des enfants en bas âge (crèches et jardins d'enfants) a aussi été soulignée.

On constate également de grandes différences entre les communes.

Il faut s'attendre à une augmentation des demandes dans le futur, les parents travaillent de plus en plus à plein temps. En Europe, 80 à 85% des enfants sont pris en charge toute la journée.

Créée en 2015, l'association Avenir Familles, comprenant 39 associations, a pour objectif de favoriser le développement d'une politique familiale à Genève en rassemblant, partageant, collectant et analysant les informations sur les familles.

L'association comprend l'Observatoire des Familles, hébergé au sein de l'institut de recherche sociologique l'IRS.

Journée organisée par l'Université de Fribourg et Pro Familia Suisse

Le vendredi 18 novembre 2016 à Berne

Sur le thème : « Concilier vie familiale & vie professionnelle est-ce réellement possible ? »

Conférenciers :

Philippe Wanner : Pr. à l'Uni de Genève. Actuellement notre population est vieillissante, le taux de fécondité de 1,5 enfant par femme en Suisse est insuffisant, et nous allons devoir faire face à une augmentation importante d'emplois dans les métiers de la santé ! La migration peut-être une réponse, mais nous avons un potentiel important ici même, ce sont les mères, mais le marché du travail n'est souvent pas adapté aux horaires des familles. Selon lui, la Suisse, est un pays sinistré en termes de politique familiale. Ses conclusions : il faut une politique familiale soutenue, une prise de conscience des PME avec des mesures ciblées de soutien parental, et une augmentation du niveau de formation des employés.

Sabina Gani : Dr. en sciences sociales à Fribourg : « le paradoxe du retard Suisse ». La Suisse est le pays de la performance économique, beaucoup de femmes travaillent mais à temps partiel. Les femmes qui ont des enfants de moins de six ans sont en marge du côté du travail ; carrière ralentie, risque de pauvreté, risque d'exclusion du monde professionnel, moins d'accès à la formation continue, risque de pauvreté des enfants, précarité à l'âge de la retraite si le temps de travail est inférieur à 70% ! Les conséquences pour la société : Pénurie de main d'œuvre, gaspillage des ressources, les couples n'ont pas autant d'enfants souhaités, risque de pauvreté. Comment sortir de l'impasse ? Plus de soutien financier de l'Etat, baisser le coût des crèches, augmenter le congé maternité, proposer un congé paternité et un congé parental, offrir plus de prises en charge extrafamiliales. Pour une politique de conciliation efficace et juste, il faut qu'elle soit globale, transversale et cohérente.

Giovanni Ferro-Luzzi ; les choix de formation sont encore très sexués, les femmes s'orientent plus vers les soins et les services que dans les métiers techniques et d'ingénieries. Peut-on imaginer des préférences sociales différentes ? Les femmes ont plus d'empathie, d'altruisme, de sens de la justice, de compétences sociales que les hommes. Moins d'égoïsme implique une carrière moins flamboyante !

Manuela Surdez : co-directrice et co-propriétaire de Goldec SA, présidente de la banque cantonale Neuchâteloise : « réponses des entreprises à la conciliation » diminution des frais de garde pour les parents par un soutien financier des cantons et des communes - les entreprises ne veulent pas être contraintes mais soutenues dans leur projets de conciliation - co-financement de projets pour des offres d'accueil en dehors des heures d'ouverture habituelles, et accueil des enfants en âge scolaire dans la journée. Une conciliation est un bien tant pour l'entreprise que pour l'employé : motivation – productivité – identification/fidélité – polyvalences – organisation – ambiance de travail – image de l'entreprise. L'économie Suisse est dépendante d'hommes et de femmes qualifiés qui travaillent malgré des responsabilités familiales.

Pierre-Yves Maillard : Conseiller d'Etat et Président du gouvernement Vaudois, présente les contreparties sociales de la RIE III Vaudoise ; un soutien aux familles. 75% des mères Vaudoises travaillent, 41% des mères doivent diminuer leur activité pour s'occuper d'un enfant par manque de places de garde, 30% des mères aimeraient reprendre une activité ou augmenter leur temps de travail.

L'exposé de Mme Sabina Gani a retenu notre intérêt, vous pouvez lire une interview d'elle dans Migros Magazine du 25 juillet 2016 : <https://www.migrosmagazine.ch/societe/entretien/article/sabina-gani-notre-pays-soutient-peu-les-parents-qui-travaillent>

Monique Lafargue pour Hestia

Clafg – Centre de liaison des associations féminines genevoises

Soirée CLAFG, le 15 mars 2016 sur l'Orientation Professionnelle : présentation d'un service de l'Etat « Femme et Emploi », suivi d'un débat sur l'orientation professionnelle des femmes.

Nous orientons régulièrement vers ce service les gestionnaires de famille qui s'adressent nous pour des conseils de réinsertion professionnelle, après une pause familiale de « Care ».

Participation à l'**assemblée générale du CLAFG** le 28 avril 2016

L'association compte 46 membres collectifs, douze sympathisants et 29 individuels.

Le CLAFG offre un accueil de 8h de présence par semaine.

En 2015 :

- ✚ L'association a rénové et réaménagé ses locaux, acquis un nouvel équipement informatique.
- ✚ Un nouveau logo et une ligne graphique ont été repensés.
- ✚ Un Flyer a été créé pour la promotion des activités.
- ✚ Deux sacs aux designs différents ont été créés pour promouvoir l'égalité entre homme et femme. On peut les obtenir gratuitement auprès de l'association.
- ✚ Les statuts de l'association ont été légèrement revus et validés par l'AG.
- ✚ En 2015 le CLAFG a offert une plateforme sur son site internet aux candidates des élections municipale administratives nationales et aux États. (action relayée sur Facebook et LinkedIn. De plus le CLAFG a réuni plus d'une trentaine de candidates au Conseil National pour une soirée de débats avec le public.
- ✚ Le CLAFG reçoit des subventions de l'Etat de Genève
- ✚ Les cotisations des associations restent à Frs.100.-- et des membres individuels à Frs. 60.--
- ✚ Nomination d'une nouvelle présidente qui remplacera Madame Nathalie SCHNEUWLI, qui quitte son poste après deux ans de mandat. Elle est remplacée par Madame Stéphanie METZGER del CAMPO.

Réalisations et démarches pour 2017

Site Internet

Actualiser le site Internet par rapport aux changements de nom, de logo et des statuts.
Modification de la page formation, car la formation modulaire pour adultes de gestionnaire en Intendance sera remaniée par l'OFPC. Insertion des nouveaux dépliants et du rapport d'activités.

TVA – analyse du statut d'Hestia et « ruling »

Un Au vu de l'augmentation de notre chiffre d'affaire, il nous appartient d'être au clair concernant le traitement fiscal de nos prestations sociales en matière de TVA. La nature de nos activités et nos statuts permettent-ils l'exonération fiscale ? Nous avons conclu des partenariats avec des organismes sociaux et sommes exonérés de 50% pour les impôts (ICC et IFD) ; est-ce que ces éléments jouent en faveur d'une exonération et sommes-nous reconnus comme institution sociale au sens de la TVA ?

Nous avons fait appel à un expert fiscaliste pour faire une analyse du statut d'Hestia Care, qui est complexe à interpréter par rapport à la loi sur la LTVA. Notre assurance juridique a participé à hauteur de Frs. 500.-, pour nous aider à financer l'expertise.

Le résultat de cette analyse par la société CTSL a conduit aux constatations suivantes :

- ✚ « Sur la base des statuts et de l'activité effective de votre Association, il nous paraît que Hestia devrait être reconnue comme une organisation d'utilité publique au sens de la TVA malgré une exonération partielle de l'impôt fédéral direct
- ✚ Sur cette base, Hestia est en droit de se prévaloir de la limite de chiffre d'affaires de CHF 150'000. Cette libération prendra fin et l'assujettissement de Hestia deviendra obligatoire au début de l'exercice social qui suivra celui au cours duquel le chiffre d'affaires imposable réalisé sur territoire suisse aura atteint CHF 150'000
- ✚ Pour les prestations que Hestia fournit en son propre nom et pour son propre compte, nous avons retenu sur la base des éléments en notre possession qu'il s'agit d'un chiffre d'affaires imposable car apparemment Hestia ne semble pas agir en exécution d'une tâche incombant à une collectivité publique que cette dernière lui aurait déléguée. En l'état, le chiffre d'affaires imposable réalisé sur territoire suisse par Hestia découlant de la fourniture de prestations d'AAD en son propre nom et pour son propre compte est inférieur à CHF 150'000, libérant légalement Hestia de l'assujettissement.
- ✚ Pour les prestations fournies en qualité de sous-traitant de Pro Sen GE et de ABA/CIR, nous avons retenu que le chiffre d'affaires réalisé par Hestia vis-à-vis de ses deux mandants pouvait être reconnu comme exclu du champ de l'impôt sur la base de la pratique fiscale relative aux conditions d'exclusion du champ de l'impôt des prestations de sous-traitance fournies dans le domaine de l'aide et de la sécurité sociale. Dans les deux cas, il nous paraît que la Confédération a confié des tâches globales qui lui incombent à Pro Sen GE et à ABA/CIR par le biais de contrats de prestations, lesquelles tâches globales ont ensuite été confiées par Pro Sen GE et ABA/CIR à Hestia

Il nous importe de préciser que les documents consultés dans le cadre de notre étude ne présentent naturellement pas toutes les situations pouvant survenir ou exister dans le domaine de l'aide et de la sécurité sociale. Ils servent de guide dans l'appréciation de la situation.

Compte tenu du sujet, nous recommandons d'obtenir un « ruling » de l'Administration ayant pour effet de lier aussi bien l'Administration que Hestia. Cette demande de renseignements prévue à 69 LTVA aurait pour fins d'obtenir une confirmation écrite :

- (1) du statut d'organisation d'utilité publique de Hestia,
- (2) du traitement fiscal des prestations d'AAD fournies par Hestia en son propre et pour son propre compte et
- (3) du traitement fiscal des prestations de sous-traitance. Le présent mémo peut servir de base à une telle demande de « ruling ». »

Hestia Care a donc mandaté le cabinet TVA CTSL à l'automne 2016, pour effectuer cette demande de « ruling », l'AG de juin 2016 ayant validé la dépense inscrite au budget. Nous avons apporté des compléments d'informations sur la nature sociale et d'intérêt général de nos activités.

Statut d'utilité publique

Hestia Care est exonérée à 50% de l'impôt fédéral, cantonal et communal depuis 2008. Cette exonération partielle est valable jusqu'en décembre 2017, nous allons donc demander, non seulement son renouvellement, mais l'exonération à 100% de l'ICC et de l'IDF à l'administration fiscale, ce qui implique la reconnaissance que nos statuts et nos activités sont d'intérêt général.

L'obtention de l'exonération de l'impôt fédéral direct de la part des autorités cantonales, permettra à Hestia Care de se prévaloir de la limite de chiffre d'affaires de CHF 150'000 concernant l'assujettissement à la TVA.

Être reconnu d'utilité publique fiscalement sera un atout pour des demandes de subventions, notamment en faveur des personnes de condition modeste, qui pourront ainsi bénéficier de l'aide sociale pour le maintien à domicile proposée par Hestia.

Ce rapport d'activité a été rédigé par :

Colette Martin
Fernanda Soares
Isabelle Macheret
Teresa Dias
Cristina Novais *membres du comité*

Monique Lafargue *déléguée aux affaires familiales*
Martine Ouaknine *consultante en gestion et management*